

# **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Jeudi 6 février 2020

# "Investir pour l'hôpital" et dispositifs régionaux : l'ARS Bretagne soutient financièrement les établissements publics bretons

Dans le cadre du Plan "Investir pour l'hôpital" présenté le 20 novembre 2019, le Premier ministre, Edouard Philippe et la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, ont pris l'engagement de consacrer 150 millions d'euros de crédits chaque année pendant 3 ans pour l'investissement quotidien dans les hôpitaux publics.

Pour la Bretagne, cette mesure se concrétise par une enveloppe de 7,621 millions d'euros. Il s'agit de permettre aux établissements publics de santé d'acquérir, sans attendre, le matériel indispensable au travail des soignants : équipements et petits matériels (biomédicaux et hôteliers), ou petites opérations de travaux qui impactent le quotidien des services de soins.

Au-delà de ce financement exceptionnel, l'accompagnement de l'ARS Bretagne vis-à-vis des hôpitaux publics se concrétise aussi à travers d'autres dispositifs parmi lesquels : les contrats hospitaliers de territoire conclus avec les groupements hospitaliers de territoire, le financement à la qualité et les crédits d'aide à l'investissement.

#### Investir pour l'hôpital : une mesure pour l'ensemble des établissements publics hospitaliers

Pour la Bretagne, ce sont ainsi **7 621 000 euros** qui ont été délégués aux établissements hospitaliers dès janvier, afin que les équipes médico-soignantes, concertées dans le choix de ces investissements, puissent en bénéficier rapidement.

Si ces crédits sont répartis entre tous les hôpitaux (<u>tableau ci-dessous</u>), l'ARS Bretagne a décidé de prioriser les établissements dont les capacités d'investissement sont particulièrement contraintes du fait de leur situation financière (insuffisance d'autofinancement). Leur enveloppe a ainsi été doublée.

### Contrats hospitaliers de territoire : renforcer les coopérations autour du projet médical partagé

Au-delà de ces crédits ciblés sur l'investissement du quotidien, l'ARS Bretagne accompagne chaque année les établissements membres d'un groupement hospitalier de territoire dans le cadre des contrats hospitaliers de territoire. Outil au service de la stratégie territoriale de l'offre de soins publique, ces contrats s'inscrivent dans le prolongement des principes de gradation de la prise en charge du patient et de la territorialisation de l'offre de soins, portés par le Projet Régional de Santé (PRS).

Les mesures accompagnées dans ce cadre contribuent à aider à la structuration et/ou au développement d'une filière de soins, via notamment des temps médicaux partagés, à faciliter des investissements pour les établissements membres du GHT ou encore à mutualiser de certaines fonctions supports au sein du GHT. Depuis la mise en place des GHT en 2017, l'ARS Bretagne a mobilisé, sur cinq ans, une enveloppe de plus **de 12 millions d'euros.** 

#### Financement à la qualité : favoriser la progression des pratiques au bénéfice des patients

Dans le cadre de l'évolution du modèle de financement des établissements de santé, le financement à la qualité (IFAQ) a connu une évolution substantielle en 2019 : il constitue désormais un vrai levier d'amélioration continue de la qualité des prises en charge dans les établissements publics et privés. Pour la Bretagne, ce sont plus de 9 millions de crédits qui ont été notifiés fin 2019.

#### Crédits régionaux d'aide à l'investissement

En 2019, l'ARS Bretagne a alloué **14,5 millions de crédits régionaux d'aides à l'investissement pour les établissements hospitaliers**, leur permettant d'engager des travaux importants de rénovation et de mise à niveau des conditions d'accueil et de prise en charge des patients. Priorité régionale, l'appui aux investissements 2019 a augmenté de plus de 3 millions par rapport à 2018.

# Répartition bretonne des crédits "Investir pour l'Hôpital" pour l'investissement courant des établissements publics

Morlaix / Brest	
CHRU de Brest	958 559 €
CH Ferdinand Grall (Landerneau)	85 895 €
CH de Crozon	12 597 €
CH de Lesneven	26 510 €
CH de Lanmeur	31 776 €
CH de Saint-Renan	20 873 €
CH des Pays de Morlaix	251 400 €
Lorient/Quimperlé	
Etablissement public de santé mentale Jean-Martin Charcot (Caudan)	80 855 €
Groupe Hospitalier de Bretagne sud (Lorient)	549 517 €
Pontivy / Loudéac	
CH de Guémené sur Scorff	19 404 €
CH de Centre Bretagne (Noyal-Pontivy)	204 485 €
Quimper / Douarnenez / Pont l'Abbé	
CH de Douarnenez	80 343 €
Etablissement public de santé mentale Etienne Gourmelen	104 311 €
CH intercommunal de Cornouaille (Quimper)	492 946 €
Rennes / Fougères / Vitré / Redon	
CH de Fougères	102 992 €
CH intercommunal de Redon Carentoir	194 873 €
CH de Vitré	166 978 €
CH de la Guerche de Bretagne	26 869 €
CH de Guillaume Régnier (Rennes)	248 965 €
CH de la Roche aux Fées (Janzé)	23 207 €
CH Grand Fougeray	12 923 €
CH de Monfort-sur-Meu	23 287 €
CH de Saint-Méen-le-Grand	46 352 €
CHRU de Rennes	1 140 514 €
CH des Marches de Bretagne (Saint-Brice et Antrain)	68 230 €
Saint-Malo / Dinan	
CH de Dinan	269 271 €
CH Broussais (Saint-Malo)	276 819 €
CH des Prés Bosgers (Cancale)	14 285 €
Saint-Brieuc / Guingamp / Lannion	
CH de Saint-Brieuc	431 637 €
CH de Guingamp	234 073 €
CH de Lannion	307 304 €
CH de Paimpol	148 971 €
CH de Tréguier	62 139 €
CH du Penthièvre et Poudouvre (Lamballe)	81 062 €
Vannes / Ploërmel / Malestroit	
CH de Ploërmel	175 294 €
CH de Josselin	46 746 €
Hôpital de Belle ile en mer	24 627 €
Etablissement public de santé mentale du Morbihan (Saint-Avé)	139 528 €
CH de Basse Vilaine (Nivillac)	11 530 €
CH de Bretagne atlantique (Vannes)	433 052 €

#### **Contact Presse:**